



© Reuters

Plan contre la grippe A à l'école en France

18/08/2009

[écouter 1 min 26 sec](#)

Exercice 1 : De quoi parle-t-on dans cet extrait ? Cochez la bonne réponse en fonction de ce que vous entendez.

De quoi s'agit-il ?

- d'un plan de prévention contre la grippe A
- d'un plan de réaménagement des programmes scolaires

Quels endroits sont-ils concernés par ce plan ?

- tous les lieux publics
- les écoles

Par qui est présenté ce plan ?

- par le ministre de l'Éducation nationale
- par le directeur de la D.D.A.S.S

**Exercice 2 : Que nous apprennent les déclarations du ministre de l'Éducation nationale?
Cochez la bonne réponse en fonction de ce que vous entendez.**

Luc Chatel déclare qu'il a mobilisé l'ensemble :

- des responsables du ministère de la Santé, notamment le secrétaire d'État.
- des acteurs de l'Éducation nationale, notamment les recteurs.

Le ministre annonce qu'il a mis en place un système d'information :

- à destination des enfants et des parents.
- pour les directeurs d'école.

Il déclare qu'en cas de grippe A dans les écoles, on peut envisager :

- la fermeture éventuelle des établissements.
- une évacuation rapide des malades vers les hôpitaux.

Exercice 3 : Quelles expressions sont utilisées dans cet extrait ? Sélectionnez dans la liste en fonction de ce que vous entendez.

Le ministre de l'Éducation nationale a présenté aujourd'hui le plan envisagé pour les écoles en cas de **pandémie** de grippe A.

Les élèves auront une présentation de ce que sont les gestes **barrières.....**

... pour éviter une **contagion..**

Et puis, le ministère a mis en place **un dépliant** à quatre pages à destination des parents.

L'Institut national de veille sanitaire a fixé à trois le nombre de cas pour passer à la situation de cas **groupé..**

Exercice 4 : Quels acteurs sont-ils mobilisés par ce plan ? Cochez la ou les bonnes réponses en fonction de ce que vous entendez.

Qui le ministère a-t-il nommé dans chaque académie ?

- un nouveau recteur
- des directeurs d'école formés aux questions sanitaires
- une équipe de veille médicale
- un correspondant chargé de suivre la grippe A

Quels autres acteurs sont-ils mobilisés ?

- les préfets
- les parents d'élèves

- les autorités sanitaires
- les médecins

Exercice 5 : Vrai ou faux ? Cochez la bonne réponse en fonction de ce que vous entendez.

Le ministère de l'Éducation nationale a prévu de mettre en place un dispositif particulier au cas où des écoles ferment.

- Vrai Faux

Luc Chatel a rencontré les acteurs de l'Éducation nationale mobilisés avant la présentation de son plan.

- Vrai Faux

Dans son plan, le ministère n'a pas prévu d'autres situations que celle de l'apparition de cas groupés.

- Vrai Faux

La décision de fermer les écoles sera prise de manière globale par le ministère de l'Éducation nationale.

- Vrai Faux

Les préfets devront se concerter avec les différents acteurs mobilisés par le plan avant de décider de la fermeture d'une école.

- Vrai Faux

Transcription

Plan contre la grippe A à l'école en France

[écouter 1 min 26 sec](#)

Guillaume Villadier :

En France, le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, a présenté aujourd'hui le plan envisagé pour les écoles, en cas de pandémie de grippe A.

David Gilberg :

En cas de fermeture d'écoles, le ministère de l'Éducation ne prévoit pas de mesures spécifiques. Il compte sur ce qu'il appelle « la solidarité familiale ».

Écoutez Luc Chatel, au micro de Laurence Théault.

Luc Chatel :

Nous avons mobilisé l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale, les recteurs. Nous avons nommé un correspondant dans chaque académie, chargé de suivre la grippe A. Je les ai réunis ce matin.

Nous avons mis en place un système d'information à la rentrée. À la fois, informations pédagogiques dans les écoles : où les élèves auront une présentation de ce que sont, par exemple, les « gestes barrières », pour éviter la contagion. Et puis, nous avons mis en place un dépliant à quatre pages, qui sera distribué à 12 millions d'exemplaires, le jour de la rentrée, à destination des parents.

Et bien alors, ensuite, nous prévoyons tous les cas de figure, y compris l'apparition de cas groupés- c'est-à-dire de cas nombreux- dans une école. L'Institut national de veille sanitaire a fixé à trois le nombre de ces cas, pour passer à la situation de cas groupé.

Et bien, dans ce cas de figure, nous avons une possibilité, qui est placée sous la responsabilité des préfets : c'est d'envisager l'éventuelle fermeture des établissements. Mais c'est une décision qui se prendrait au cas par cas, à l'appréciation des préfets, après l'avoir évoquée avec les recteurs, les correspondants d'académie et les autorités sanitaires- le directeur de la D.D.A.S.S.

David Gilberg :

C'était donc Luc Chatel, ministre français de l'Éducation nationale.